

## Écoles maternelles et élémentaires : le ministère ne protège ni les personnels, ni les élèves

Le ministère a fourni, tardivement, des masques aux personnels affectés dans les écoles maternelles et élémentaires. Toutefois, il ne fournit aucun dispositif de protection pour les élèves, et les mesures d'hygiène ont été considérablement allégées. À ce stade, les masques ne sont d'ailleurs toujours pas arrivés en quantité suffisante pour répondre aux besoins fixés par le protocole sanitaire lui-même, à savoir deux masques par jour et par adulte. Par ailleurs, les personnels ont reçu, au mieux, des masques en tissu qui ne constituent pas, du point de vue de l'agence nationale de santé, une protection suffisante. Le ministre prend donc sciemment la responsabilité, alors que plus de 260 classes sont déjà fermées, d'exposer les personnels et les élèves à la contamination.

Plus largement, il prend la responsabilité de favoriser l'apparition de clusters dont la conséquence sera la fermeture de classes, d'écoles ou d'établissements. En effet, l'agence nationale de santé définit clairement comme cas contact tout-e élève ou enseignant-e de la même classe qu'un-e élève ou personnel testé positif à la Covid-19, si l'un-e des deux ne porte pas de masque. Cela signifie que si un-e enseignant-e est testé-e positivement, toute la classe devra être mise en quatorzaine et testée. Cela signifie également que si un-e élève est testé-e positif ou positive, alors l'enseignant-e sera un cas contact également s'il ou elle n'était pas doté-e d'un masque chirurgical.

Pour SUD éducation, cela confirme la désinvolture avec laquelle le ministère et le ministre Blanquer ont préparé cette rentrée.

Les personnels contaminés par la Covid-19 doivent bénéficier de la reconnaissance en maladie professionnelle, et donc la journée de carence ne doit pas leur être décomptée.

**SUD éducation revendique la mise en œuvre urgente de mesures permettant de limiter les risques de contamination,**

par le respect des mesures indispensables d'hygiène et de protection des élèves et des personnels, ainsi qu'une baisse significative des effectifs par classe permettant de réduire les risques de contamination.

Cela suppose des recrutements importants de personnels, en puisant dans le vivier des listes complémentaires aux concours, ainsi qu'au-delà dans les vivier des candidat-e-s admissibles aux concours.

## Fédération SUD Éducation

📍 31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris

☎ 01 58 39 30 12

✉ [fede@sudeducation.org](mailto:fede@sudeducation.org)

🌐 [www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

